

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
139 41

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 FEVRIER 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional de Camargue - Contrat  
Départemental de Développement et d'Aménagement 2016/2019 - Tranche 2017**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par le syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional de Camargue (PNRC) pour la tranche 2017 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2019.

Dans sa charte renouvelée de 2011, le PNRC s'est donné pour mission de sensibiliser et informer les différents publics sur les enjeux économiques et environnementaux du territoire, gérer le complexe deltaïque en intégrant les impacts prévisibles du changement climatique, offrir aux habitants un cadre de vie de qualité et permettre aux visiteurs d'apprécier le patrimoine exceptionnel du delta du Rhône.

Il est à noter que le Parc Naturel Régional de Camargue n'est pas assujetti à la TVA.

Les opérations envisagées pour la tranche 2017 de ce contrat sont les suivantes :

- TRAVAUX D'EXTENSION DU MUSEE DE LA CAMARGUE

Le PNRC assure la gestion du musée de la Camargue, aménagé depuis 1978 dans l'ancienne bergerie du mas du pont de Rousty.

Après une première tranche de travaux qui a permis la rénovation globale de la bergerie, la deuxième tranche consiste à construire un bâtiment d'extension qui contiendra un comptoir billetterie, une librairie-boutique, une salle d'expositions temporaires qui permettra de répondre aux photographes et artistes locaux, une réserve photographique destinée aux collections du musée et du conservatoire du littoral et des toilettes et des locaux techniques.

Le coût global des travaux, prévus de 2016 à 2019, est estimé à 1.022.000 € TTC dont 452.000 € TTC pour la tranche 2017. Le projet bénéficie d'une subvention de l'Etat d'un montant de 150.000 €, de la Région d'un montant de 125.000 € et de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette d'un montant de 142.075 €. La subvention départementale pourrait être fixée à 400.000 € dont 170.000 € pour la tranche 2017.

- ETUDE PROGRAMMATIQUE POUR LA RENOVATION GLOBALE DU SIEGE ADMINISTRATIF AU MAS DU PONT DE ROUSTY ET TRAVAUX DE RENOVATION D'URGENCE

Le mas du pont de Rousty est le siège administratif du Parc Naturel Régional de Camargue. Il s'agit d'un bâtiment historique dont la qualité architecturale est représentative des savoir-faire de Camargue existant au XVIIème siècle. Aujourd'hui, l'usage professionnel du bâtiment se heurte à une configuration inadaptée aux conditions de travail des employés et à l'accueil du public.

Dans le cadre d'un réaménagement global de l'espace, le PNRC souhaite engager une étude de programmation pour prioriser les opérations et estimer précisément leur coût. Par ailleurs, des travaux de maintien et de mise aux normes du bâtiment sont également prévus : restauration de la toiture, remplacement des menuiseries, mise en place d'un assainissement autonome et mises aux normes en matière de sécurité et d'accessibilité .

Le coût de l'étude de programmation et des travaux d'urgence, prévus de 2016 à 2019, est estimé à 278.210 €TTC, dont 68.951 €TTC pour la tranche 2017. Le projet bénéficie d'une subvention de la Région d'un montant de 49.500 €et de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette d'un montant de 6.075 €

La subvention départementale pourrait être fixée à 166.925 € dont 35.481 €pour la tranche 2017.

- RENOVATION DE LA MAISON DU GARDIEN – MAS DU PONT DE ROUSTY

Le site du mas du pont de Rousty regroupe plusieurs bâtiments sur plus de 78 hectares : le siège du Parc, le musée de la Camargue, des associations et la maison du gardien. Cette dernière, habitation traditionnelle réalisée en pierres de Fontvieille, est dans un état de dégradation constaté par différentes expertises et des travaux de réfection et de mise en sécurité sont indispensables.

Les travaux vont concerner la reprise des façades et de la toiture, le remplacement des menuiseries, des carrelages, la reprise des jonctions des cloisons.

Le coût des travaux, prévus de 2017 à 2018, est estimé à 294.244 €TTC, dont 161.766 €TTC pour la tranche 2017. Le projet bénéficie d'une subvention de la Région d'un montant de 58.849 € La subvention départementale pourrait être fixée à 176.546 €dont 90.000 €pour la tranche 2017.

- TRAVAUX DE RENOVATION DE LA MAISON DU PARC AUX SAINTES-MARIES-DE-LA-MER

Située sur la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, la Maison du Parc Naturel Régional de Camargue accueille les visiteurs régionaux, les excursionnistes et les vacanciers étrangers. Elle est aussi un lieu de rencontre pour les habitants du Parc.

Le PNRC envisage d'importants travaux d'aménagements qui permettront de répondre aux objectifs attendus en termes d'informations générales sur la Camargue et de sensibilisation des visiteurs aux spécificités du territoire. Une étude a défini une première tranche de travaux à réaliser en urgence : remplacement des menuiseries fortement dégradées, entraînant une désolidarisation des volumes de vitrage avec un risque d'effondrement. Les ensembles en bois seront remplacés par des baies vitrées.

Le coût des travaux, prévus de 2016 à 2019, est estimé à 187.224 €TTC, dont 42.141 €TTC pour la tranche 2017. Le projet bénéficie d'une subvention de la commune de la Région d'un montant de

37.445 € La subvention départementale pourrait être fixée à 112.334 € dont 28.000 € pour la tranche 2017.

- AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL AU DOMAINE DE LA PALISSADE

Le domaine de la Palissade, site naturel protégé, propriété du Conservatoire du Littoral, est géré par le PNRC depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Depuis son acquisition, ce site ouvert au public propose des actions éducatives environnementales. Bordé à l'est par le Rhône, à l'ouest par le grau du Piémanson et au sud par la mer, le domaine est dédié à la protection du milieu naturel.

Les bâtiments du domaine n'ont pas été rénovés depuis leur ouverture au public. Compte tenu de l'évolution des réglementations et de l'attente des visiteurs, le PNRC souhaite entreprendre des travaux de rénovation et de mise aux normes indispensables au maintien de l'accueil du public.

Le coût des travaux, prévus de 2016 à 2019, est estimé à 118.714 €TTC, dont 7.485 €TTC pour la tranche 2017. Le projet bénéficie d'une subvention du Conservatoire du Littoral d'un montant de 23.744 € La subvention départementale pourrait être fixée à 71.228 € dont 5.000 € pour la tranche 2017.

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2017 de ce contrat 2016/2019 s'élève à 732.343 €TTC conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier actualisé.

La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 328.481 € pour la tranche 2017, selon le détail indiqué en annexe 1.

Ce rapport est sans incidence financière, l'engagement comptable de cette opération ayant déjà été effectué au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2016-10127V en application de la délibération n° 309 du 16 décembre 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL